

AVIS

COUR PROVINCIALE

OBJET : APPLICATION DES DIRECTIVES DE PRATIQUE - REMISE À UNE DATE ULTÉRIEURE

Veillez noter que l'application des Directives sur la pratique de la Cour provinciale du Manitoba qui était prévue le 6 octobre 2008 a été repoussée pour une courte période. Tous les membres du Barreau seront informés de la nouvelle date d'application en temps voulu.

ÉMIS PAR :

Document original signé par
**Le juge en chef Raymond Wyant
(Manitoba)**

DATE : Le 30 Septembre 2008